

Aménagement. Europacity bientôt enterré ?

ALEXANDRA CHAIGNON

MERCREDI, 7 MARS, 2018

HUMANITE.FR



Photo : Thomas Samson/AFP

La justice annule la ZAC censée accueillir le méga-complexe commercial envisagé au Triangle de Gonesse. Un revers supplémentaire pour le projet, dont le lancement avait déjà été reporté de trois ans en raison des retards de calendrier de la future ligne de métro censée le desservir.

Les nuages s'accumulent au-dessus d'EuropaCity, au nord de Paris. En février, le méga-complexe de commerces et de loisirs avait déjà été contraint de décaler son ouverture de 2024 à 2027, en raison du report de la construction de la gare du Grand Paris Express censée le desservir. Cette fois, il se trouve freiné dans son développement par une décision de justice. Mardi, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) dite du « Triangle de Gonesse », qui devait accueillir ce site de 80 hectares.

Saisi par plusieurs associations de défense de l'environnement, le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 créant cette ZAC portée par Grand Paris Aménagement, estimant que l'étude d'impact présentée lors de l'enquête publique au printemps 2016 comportait des lacunes, « ainsi que l'avait d'ailleurs relevé l'Autorité environnementale dans son avis du 2 mars 2016 », écrit-il dans un communiqué. « Le dossier mis à disposition du public ne précisait pas suffisamment de quelle manière les besoins énergétiques du projet allaient être couverts. Le tribunal a également relevé que l'étude était insuffisante s'agissant de l'incidence du projet sur la qualité de l'air,

compte tenu notamment des émissions de CO2 induites par les déplacements de touristes, eu égard à la création d'EuropaCity. Enfin le tribunal a estimé que l'étude d'impact n'avait pas suffisamment procédé à l'évaluation des incidences environnementales du projet cumulées à celles des travaux de création de la ligne 17, alors que les deux projets sont liés. » Dans son jugement, le tribunal souligne que ces lacunes « ont nécessairement, par leur importance et leur cumul, été de nature à nuire à l'information complète de la population et à exercer une influence sur la décision de l'autorité administrative.

« Une grande satisfaction »

Pour Bernard Loup, président du collectif pour le Triangle de Gonesse, c'est « une grande satisfaction, même si on sait qu'on n'est pas au bout de la bataille. Cette décision de justice, la première dans cette lutte, « confirme tout ce qu'on dit depuis le début. » Même satisfecit pour les élus opposés au projet. Clémentine Autain, députée LFI de Seine-Saint-Denis, a adressé toutes ses « félicitations à ceux qui sont opposés à ce projet qui est une folie environnementale et sociale ». Et a mis en avant le « projet alternatif Carma qui repose sur l'économie circulaire ». Les élu(e)s Front de Gauche de la région Ile-de-France se sont aussi félicités de cette décision qui, pour eux, « doit mettre un terme à ce projet ». Ainsi, pour Jean-Michel Ruiz, conseiller régional, « cette décision est une grande satisfaction pour les nombreux citoyens et citoyennes qui se mobilisent depuis des années pour la défense de l'environnement, des terres agricoles, et plus largement pour un développement plus humain et durable de nos territoires. »

Pas de réaction, en revanche, du maire (PS) de Gonesse, Jean-Pierre Blazy, fervent soutien du projet : « La décision de justice porte sur un arrêté du préfet et remet en cause des études d'impact qui n'ont pas été réalisées par la ville. Nous n'avons pas de réaction dans l'immédiat », a répondu à *l'Humanité* le cabinet du maire.

« Les nuages s'amoncellent au-dessus d'EuropaCity, mais pour nous, c'est l'éclaircie »

Depuis quelques mois, EuropaCity collectionne ainsi les mauvaises nouvelles. Ce méga-projet de 3,1 milliards d'euros, porté par Immochan, filiale immobilière du groupe Auchan, et cofinancé par le géant chinois Wanda, se voit depuis longtemps décrié pour son « gigantisme » et « l'artificialisation » des terres. En août 2017, le commissaire-enquêteur avait rendu un avis défavorable à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Gonesse, l'estimant « peu compatible avec la notion de développement durable » et soulignant des impacts « négatifs » sur les « terres agricoles fertiles les plus proches de la capitale ». Les opposants au projet, dont le collectif pour le triangle de Gonesse, lui reprochait d'entraîner une bétonisation massive. Le maire PS de la ville avait rejeté l'avis consultatif mais avait concédé quelques modifications du PLU, finalement voté. En février, c'est le gouvernement qui, à son tour, a porté un nouveau coup au projet en annonçant le report de trois ans de la construction de la gare du Grand Paris Express, desservant le Triangle de Gonesse.

Contacté par *l'Humanité*, le directeur du développement d'EuropaCity, David Lebon, a déclaré que cette décision ne portait pas « un coup d'arrêt » au projet, dont le calendrier a déjà été rallongé de 2024 à 2027. « C'est une question de procédure et de forme. L'Etat et son aménageur, Grand Paris Aménagement, ont tout loisir d'apporter les éléments de réponse. Ce n'est qu'une question de délais. » Et d'assurer qu'il y a « toujours la volonté de faire le projet en France et sur ce territoire populaire ». Parlant d'une « victoire à la Pyrrhus des opposants, puisque la déclaration d'utilité publique de la gare est aujourd'hui définitive », David Lebon concède toutefois que si « l'Etat devait abandonner l'aménagement de cette zone, alors EuropaCity se ferait ailleurs en Europe ». « Les nuages s'amoncellent au-dessus d'EuropaCity, mais pour nous, c'est l'éclaircie », résume Bernard Loup, du Collectif de défense du triangle de Gonesse.

[Alexandra Chaignon](#)

Rubrique Une planète et des hommes